



# Rapport aux participants

# 20 19

Régime de retraite  
des employés du SCFP

**JBT** Joint Board of Trustees of the CUPE Employees' Pension Plan  
Le Conseil de fiducie mixte du régime de retraite des employé(e)s du SCFP  
**CFM**

## Énoncé de mission

« Notre mission est de veiller à ce que les membres du RRES et leurs bénéficiaires reçoivent des prestations adéquates et conformes aux dispositions de celui-ci, au moment opportun, en nous assurant d'une capitalisation et d'un investissement convenables des fonds du RRES et de l'application de procédures administratives efficaces. »

**[www.cepp.ca](http://www.cepp.ca)**

This report is also available in English



Crédit pour la photo : Nicole Geri

# TABLE DES MATIÈRES

<b>2</b>	Message des fiduciaires
<b>4</b>	D'un coup d'œil
<b>6</b>	Profil des participants
<b>8</b>	Situation financière du RRES
<b>15</b>	Amendements apportés au régime 2019
<b>15</b>	Séminaires sur la planification de la retraite
<b>15</b>	Consultations sur la planification de la retraite
<b>16</b>	Retraités 2019
<b>17</b>	Commémorations 2019
<b>18</b>	Conseil de fiducie mixte (CFM)
<b>19</b>	Sous-comités du CFM et leurs mandats
<b>20</b>	Équipe administrative



# **MESSAGE DES FIDUCIAIRES**

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport aux participants 2019. Autant 2018 a été difficile pour les marchés financiers, autant 2019 a été marquée par une solide performance financière.

C'était la prémisse de l'un des principaux objectifs de 2019 pour le CFM. En 2018, une évaluation des risques de placement pour le RRES a été menée dans le but de déterminer les moyens à prendre pour améliorer et optimiser le profil de risque-rendement de la caisse. La dernière mise à jour du Régime venait d'être complétée avec l'ajout du mandat d'immobilier mondial. En 2019, le CFM a rencontré plusieurs gestionnaires de fonds spécialisés dans les actions mondiales et a retenu les services de deux gestionnaires de fonds pour améliorer le potentiel de valeur ajoutée du RRES en réduisant les actifs alloués aux deux gestionnaires de mandat équilibré.

Au début de 2020, les résultats préliminaires de l'évaluation actuarielle en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ont été remis au CFM. Ils montraient une diminution du ratio de capitalisation, qui passait de 124,6 % à 120,0 % par rapport au dernier certificat de coût déposé en 2018. Mais surtout, le ratio de solvabilité passait de 89,5 % à 82,6 % pendant la même période. Lorsqu'un ratio de solvabilité tombe sous le seuil des 85 %, des paiements de solvabilité spéciaux doivent être faits pour ramener le ratio de solvabilité à 85%.

Au même moment, les marchés financiers du monde ont été extrêmement volatiles à la suite de la pandémie du COVID-19, ce qui pourrait avoir des effets considérables sur la situation de solvabilité du Régime en 2020. En effet, en date du 1<sup>er</sup> mai 2020, le ratio de solvabilité du Régime était estimé à 69,4 %. Si le CFM choisissait de ne pas déposer l'évaluation actuarielle du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la prochaine évaluation actuarielle à déposer auprès des autorités gouvernementales devrait être effectuée au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour assurer le maintien de la santé financière à long terme du RRES et pouvoir immobiliser de solides niveaux de capitalisations et ratios de solvabilité pré-coronavirus, l'employeur a décidé de verser une cotisation unique spéciale de 24,3 millions de dollars payable en 2019. Ce montant élevé permet d'amener la solvabilité du Régime à 85,2 % et d'améliorer grandement la situation financière du Régime en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le CFM a donc approuvé le dépôt d'une évaluation actuarielle précoce en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

De plus, le taux des cotisations normales versées par l'employeur en 2019 était de 13,63 % des gains ouvrant droit à pension des participants, soit une hausse par rapport au taux de 12,2 % de 2018. Le taux des cotisations des employés est resté le même qu'en 2018, à 9,7 %.

Globalement, cela représente pour le RRES une hausse nette des actifs de 70 millions de dollars pour 2019, avec un taux de rendement brut de 11,34 %. L'évaluation actuarielle en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 montre aussi un ratio de capitalisation de 122,3 %, ainsi qu'un ratio de solvabilité de 85,2 %. Malgré les diminutions par rapport à 2018, le Régime demeure plus que pleinement capitalisé. Les actifs sont suffisants pour assurer que le Régime soit en mesure de respecter ses obligations futures.

Nous avons aussi le plaisir de souligner qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, de l'indexation a été appliquée aux prestations de retraite payables par le RRES. Le taux d'augmentation est de 1,98 % pour tous les participants ayant pris leur retraite par le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ajusté proportionnellement pour ceux et celles l'ayant prise en 2019.

Enfin, nous accueillons consœur Nancy Parker et confrère Pierre-Alexandre Prigent, nos nouveaux fiduciaires arrivés en 2019, et nous remercions Pierre-Guy Sylvestre, qui a quitté le CFM.

Nous espérons que le présent rapport vous rassure quant à la sécurité de vos prestations de retraite. Comme toujours, le Conseil de fiducie mixte poursuit son travail avec diligence dans l'intérêt des prestataires du RRES.

Au nom du Conseil de fiducie mixte,



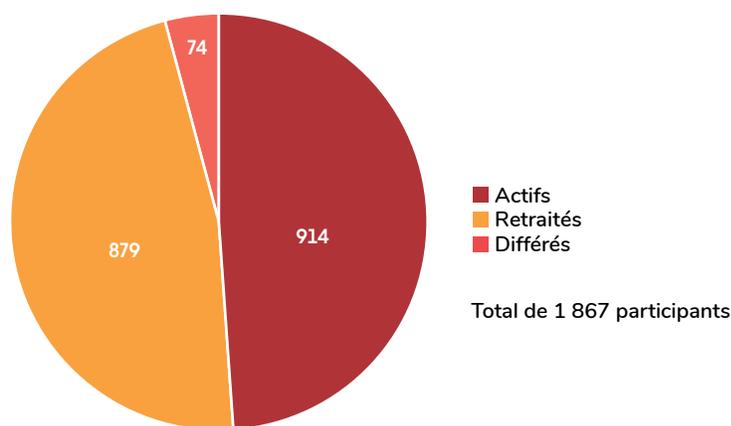
Charles Fleury, président



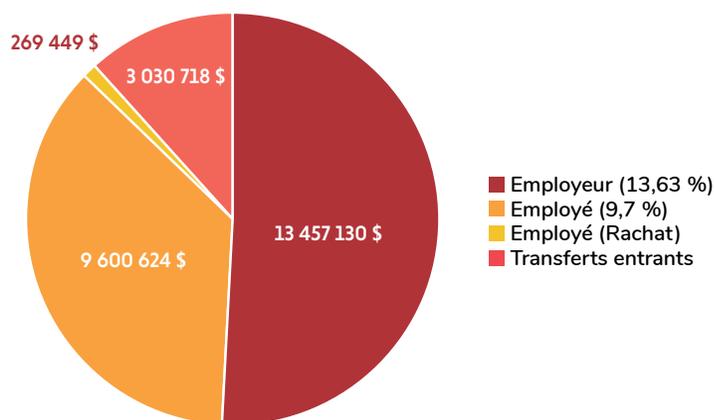
Brian Edgecombe, vice-président

# D'UN COUP D'ŒIL

## Participation au 1<sup>er</sup> janvier 2020



## Cotisations employé et employeur et transferts entrants en 2019

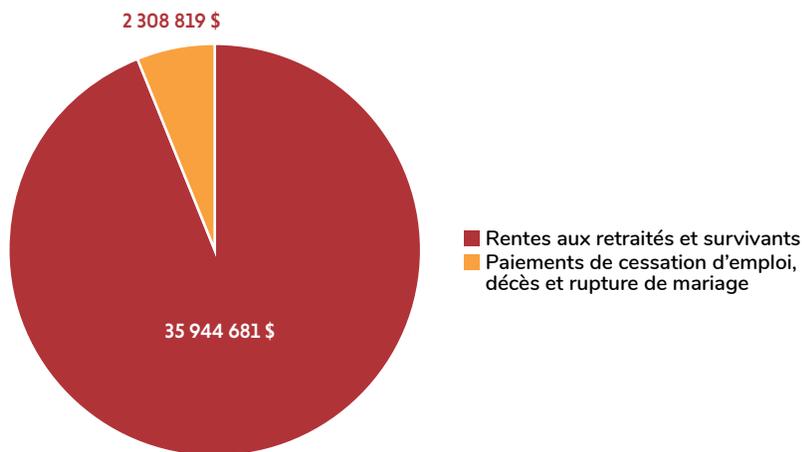


Selon les dispositions du RRES, l'employeur doit cotiser conformément aux recommandations de l'actuaire émises dans la dernière évaluation déposée. Pour 2019, cela représente un taux de cotisation pour l'employeur de 12,53 %, selon le certificat de coût au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Un taux de cotisation minimum de l'employeur de 12,2 % des gains ouvrant droit à pension des participants, moins les dépenses applicables, doit être imputé contre la recommandation de l'actuaire conformément aux conventions collectives entre le SCFP et les syndicats. De plus, effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une disposition a été ajoutée au texte du Régime pour augmenter de 1 % le taux des cotisations exigées de l'employeur ou le taux de cotisation minimum de l'employeur lorsque le ratio de capitalisation à long terme n'est pas supérieur à 130 % à sa dernière date d'évaluation.

Tenant compte d'une provision de 0,10 % pour les dépenses, le taux de cotisation de l'employeur pour 2019 s'est élevé à 13,63 %, ce qui représente une hausse par rapport à sa valeur précédente de 12,2 % en 2018. Quant au taux de cotisation des employés pour 2019, il demeure inchangé, à 9,7 %.

### Prestations payées en 2019



En 2019, le RRES a versé un total de 38,3 millions de dollars en prestations de retraite. De ce montant, 35,9 millions de dollars sont des prestations de retraite mensuelles aux retraités et conjoints survivants, ce qui représente 94 % de toutes les prestations de retraite. Par ailleurs, 2,3 millions de dollars ont été versés en prestations de cessation de participation, de décès et de rupture de mariage, ce qui représente 6 % de toutes les prestations de retraite.

# PROFIL DES PARTICIPANTS

Toutes les données des tableaux qui suivent sont tirées des évaluations actuarielles du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Participants actifs

	2020	2019
Total des participants actifs	914	917
Femmes	580	590
Hommes	334	327
Âge moyen	49,2	49,0
Salaire moyen	108 100 \$	104 500 \$
Service courant moyen	11,7	11,6

## Retraités

	2020	2019
Total des retraités	879	846
Âge moyen	69,3	69,0
Rente annuelle moyenne	41 496 \$	40 704 \$

## Participants différés

	2020	2019
Total des participants différés	74	67
Obligation de rente annuelle moyenne	5 040 \$	4 764 \$

Toutes les données du tableau qui suit datent du 31 décembre.

## Changements dans la participation

	2019	2018
Nouvelles adhésions	64	65
Cessations, prestations acquises et différées	24	12
Nouveaux retraités	46	43
Décès	24	20

En 2019, 64 nouveaux participants ont adhéré au RRES et 24 l'ont quitté à la suite de leur cessation d'emploi. Il y a aussi eu 46 nouveaux retraités, avec un âge moyen de 61,2 ans, ce qui est légèrement plus élevé mais cohérent avec l'augmentation des dernières années. Malheureusement, 24 participants sont décédés en 2019, dont un participant actif et 23 retraités.

Toutes les données des tableaux qui suivent sont tirées des évaluations actuarielles du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Ratio actifs/retraités

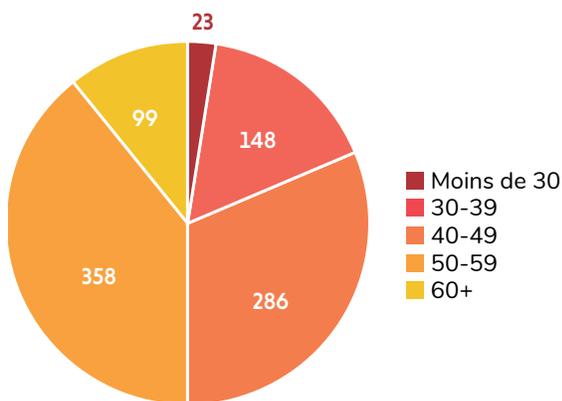
	2020	2019
Ratio actifs/retraités	1,04	1,08

Un régime de retraite arrive « à maturité » lorsque le nombre de retraités est égal au nombre de participants actifs. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le ratio actifs/retraités continuait de converger

graduellement vers 1.0.

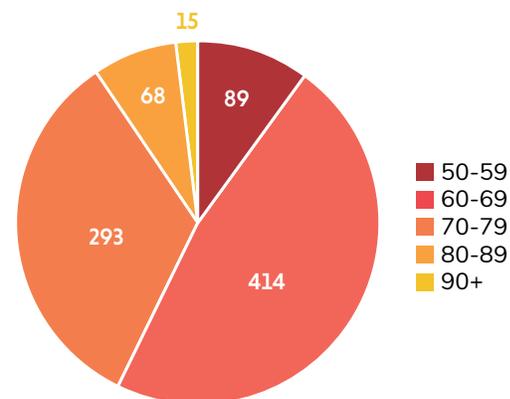
## Participants actifs selon l'âge

Le Régime comptait 914 participants actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Exactement la moitié des participants actifs sont maintenant âgés d'au moins 50 ans et sont donc admissibles à la retraite. Les participants peuvent prendre leur retraite dès l'âge de 50 ans, avec réduction si le facteur 80 n'est pas atteint.



## Participants à la retraite selon l'âge

Il y avait 879 participants à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2020.



## Faits intéressants

Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au Canada, selon Statistique Canada...

On comptait  
**10 795**  
centenaires!

L'espérance  
de vie à 65 ans  
était de  
**19,4 ans**  
pour les hommes  
et de 22,1 ans  
pour les femmes.

**6 592 611**  
personnes étaient âgées  
de 65 ans ou plus (46 %  
d'hommes, 54 % de  
femmes).

L'âge médian de la  
population était de  
**40,8 ans,**  
ce qui signifie qu'il y avait  
autant de personnes dont l'âge  
était supérieur à l'âge médian  
que de personnes dont l'âge  
était inférieur à l'âge médian.

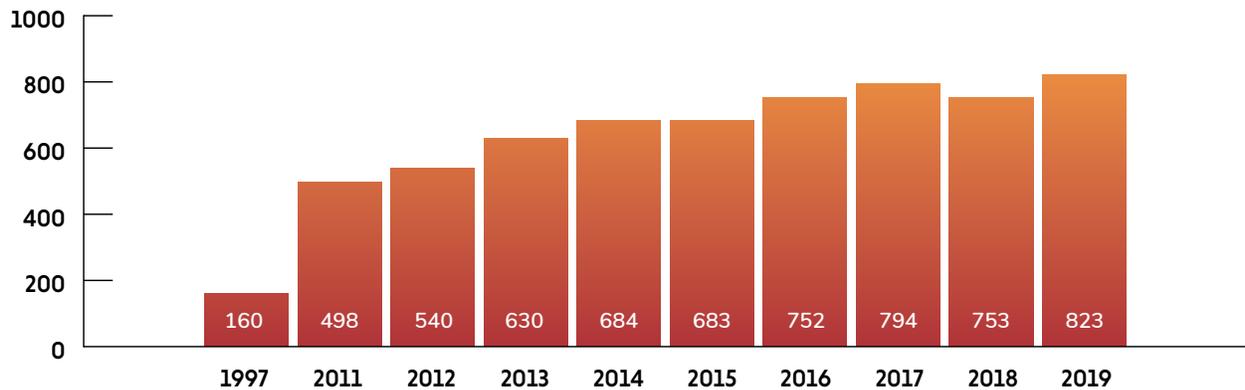
## États financiers vérifiés (au 31 décembre 2019)

Les régimes de retraite comptant des actifs de plus de 10 millions de dollars au moment de la fin d'exercice doivent déposer chaque année les états financiers vérifiés de leur caisse de retraite auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers.

Comme le résume le tableau à la page suivante, les actifs de placement du Régime ont augmenté de 70 millions de dollars au cours de la dernière année, pour atteindre 823 millions de dollars au 31 décembre 2019. Vous trouverez de plus amples détails sur le rendement des placements dans les autres sections du présent rapport.

On peut consulter les états financiers vérifiés du RRES pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et le plus récent Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP) sur le site Web du Régime.

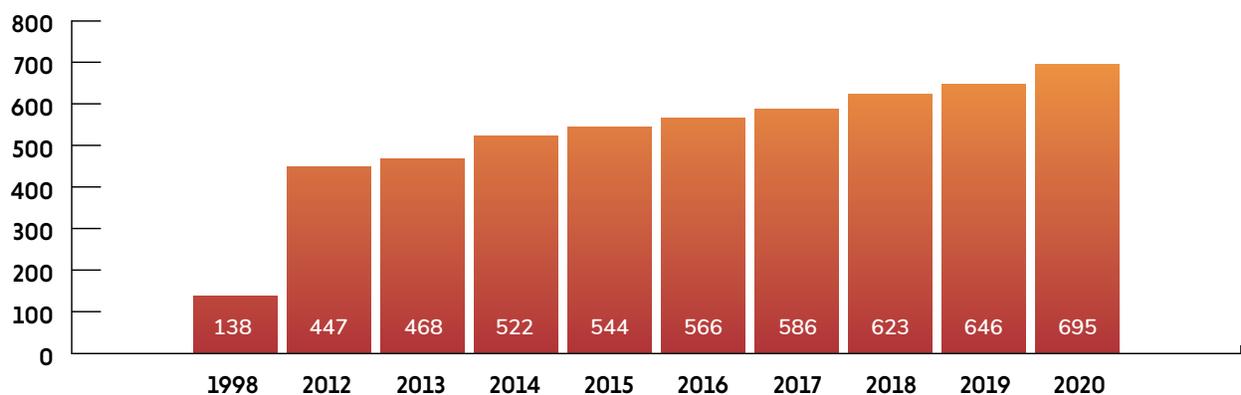
### Valeur marchande de l'actif au 31 décembre (en millions de \$)



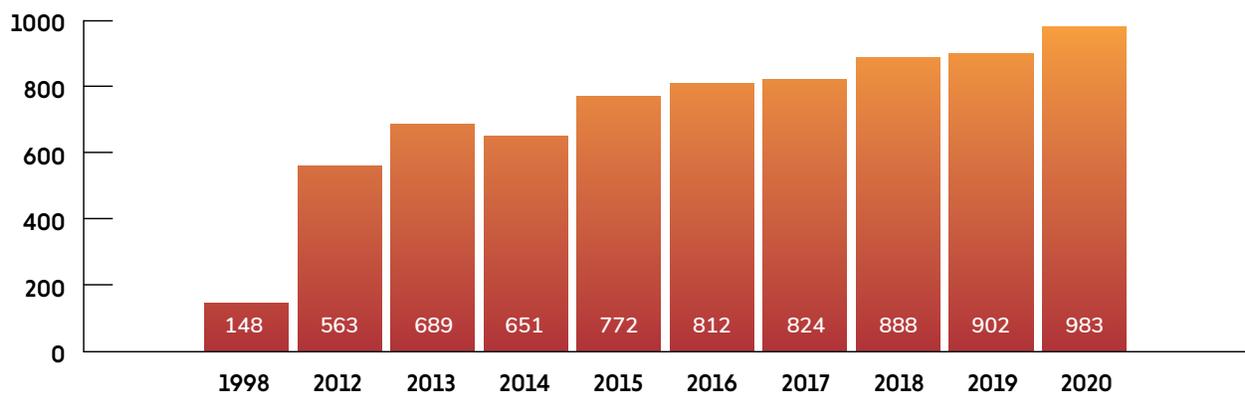
Une évaluation actuarielle est menée chaque année pour évaluer la santé financière du RRES à une date déterminée. La situation du Régime sur le plan du provisionnement est déterminée en comparant l'actif de la caisse de retraite au passif en utilisant un ensemble d'hypothèses à long terme. Une évaluation peut être faite à long terme, ce qui suppose que le régime de retraite continuera indéfiniment, ou sur la base de la solvabilité, ce qui évalue le Régime en fonction de l'hypothèse qu'il cesserait à la date de l'évaluation.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le passif à long terme s'élevait à 695 millions de dollars et le passif de solvabilité était évalué à 983 millions de dollars.

### Passif à long terme au 1<sup>er</sup> janvier (en millions de \$)



### Passif de solvabilité au 1<sup>er</sup> janvier (en millions de \$)



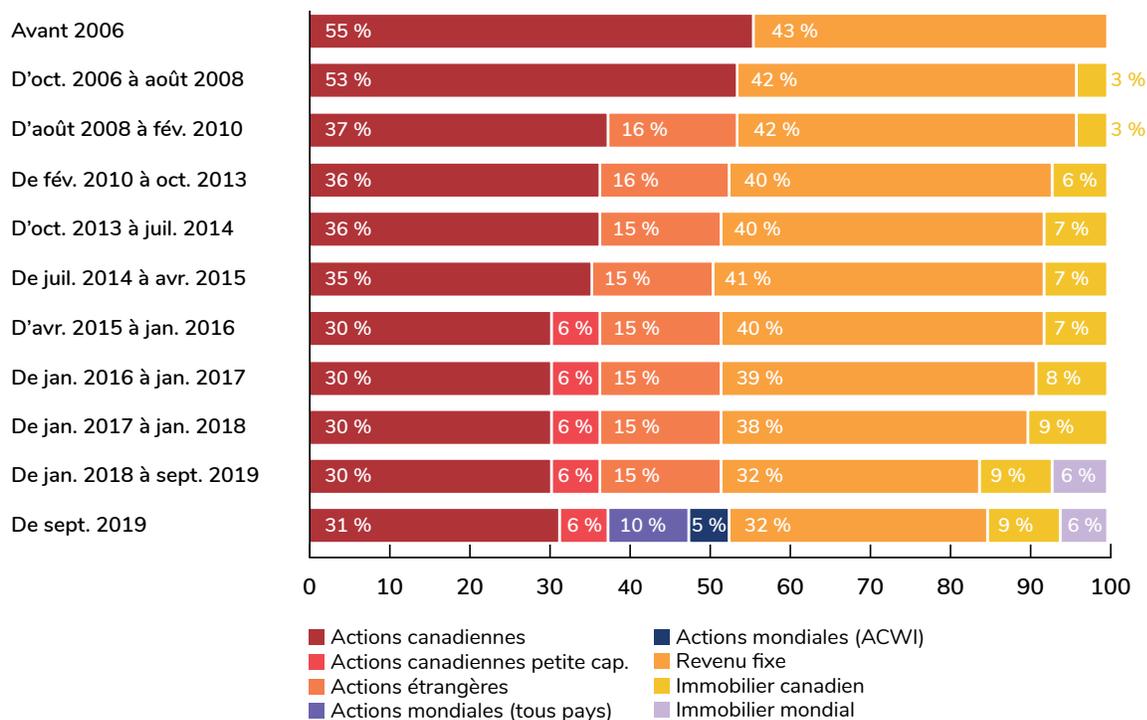
## Nos placements

Les classes d'actifs offertes pour les régimes de retraite se sont de plus en plus diversifiées au cours des 15 dernières années et l'accès aux gestionnaires spécialisés dans ces classes s'est aussi accru. Ainsi, il s'est avéré difficile pour les gestionnaires de bien performer dans de multiples classes d'actifs. Le CFM a entrepris un examen de ses mandats d'actifs équilibrés pour évaluer ses risques d'investissement.

Le 30 septembre 2019, le CFM a approuvé un changement dans l'allocation des actifs cibles du Régime de retraite. Les deux mandats équilibrés, gérés respectivement par Letko Brosseau et Guardian Capital, ne consacrent plus une portion de leurs actifs aux actions étrangères. Au lieu de cela, les actions étrangères ont été intégrées dans un mandat spécifique d'actions mondiales. En novembre 2019, les services de Fiera Capital et de Baillie Gifford ont été retenus pour gérer ce mandat.

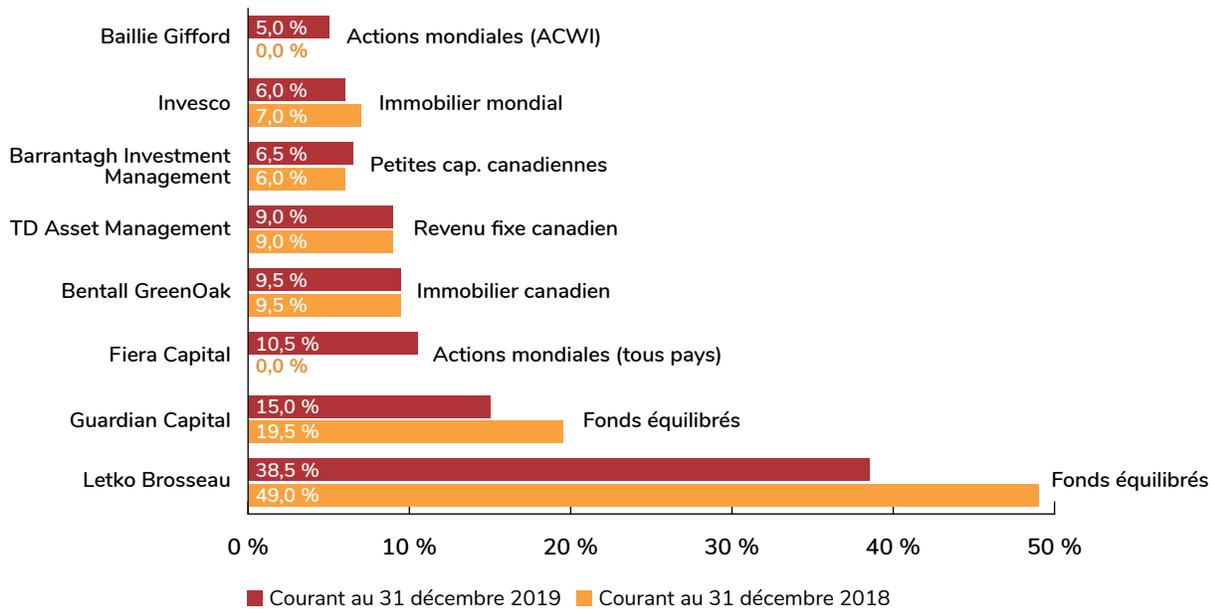
Le tableau qui suit illustre l'évolution de la structure de placement du RRES dans le temps.

## Portefeuille de placements

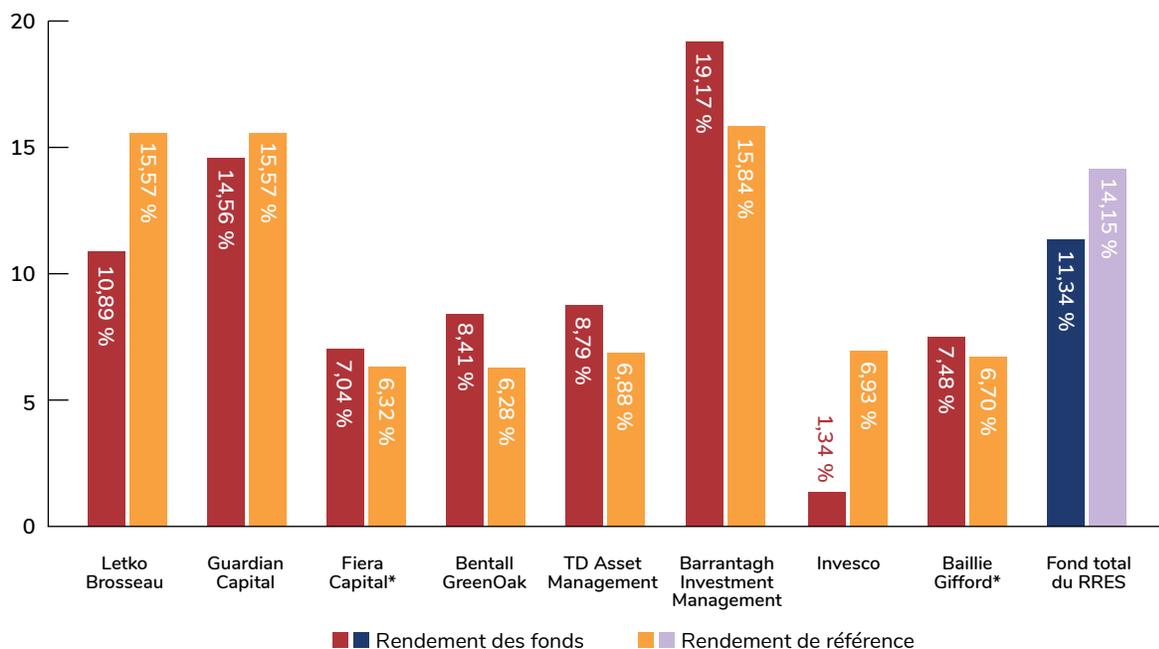


La répartition des actifs de la caisse de retraite a été ajustée après la mise en œuvre du nouveau mandat d'actions mondiales. La proportion investie avec chaque gestionnaire de fonds au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 est illustrée dans le tableau ci-après. Le montant total du portefeuille investi avec nos gestionnaires de fonds au 31 décembre 2019 est de 823 millions de dollars.

## Gestionnaires de placement



## Rendement des placements en 2019



\* Reflète uniquement les résultats du 4e trimestre de 2019.

Présentement, huit gestionnaires de fonds investissent de l'argent pour le RRES. Le tableau ci-dessus montre le rendement de ces gestionnaires en 2019 comparativement à leur indice de référence. Au cours de la dernière année, les rendements ont été très positifs. Toutes les classes d'actifs ont extrêmement bien performé, les actions américaines et canadiennes étant les meilleures. Cela a donné lieu à un taux de rendement brut de 11,34 % pour la caisse du RRES en 2019.

En 2019, le portefeuille de placement du RRES a atteint un rendement des investissements net de 7,61 %, mesuré sur une période de moyenne mobile de dix ans. L'objectif de la caisse du RRES selon les dispositions de l'Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP) du régime pour la même période était de 5,49 % (IPC + 3,75 %).

# Résultats des rapports d'évaluation actuarielle

Une évaluation actuarielle est effectuée chaque année pour établir la situation financière de la caisse du RRES. En outre, un rapport d'évaluation actuarielle (REA) doit être déposé auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et de l'Agence du revenu du Canada (ARC) au moins une fois tous les trois ans.

L'évaluation actuarielle du RRES au 1<sup>er</sup> janvier 2018 a été déposée auprès des autorités gouvernementales en juin 2018. S'est ajouté à cette évaluation actuarielle un certificat de coût déposé auprès des organismes de réglementation du régime en novembre 2018, suite à l'Amendement no 78.

La prochaine évaluation actuarielle à déposer auprès des autorités réglementaires doit être effectuée au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Toutefois, la volatilité récente des marchés résultant des mesures de confinement mises en place à cause de la COVID-19 a incité le CFM à réévaluer la position de solvabilité du Régime en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En vertu de la loi ontarienne sur les régimes de retraite, les résultats préliminaires du rapport d'évaluation actuarielle effectué en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ont révélé un déficit de solvabilité réduit, ce qui signifie que le ratio de solvabilité du RRES était inférieur à 85 %. Pour éliminer ce déficit réduit de solvabilité et faire passer le ratio de solvabilité de 82,6 % à 85 %, l'employeur a accepté de verser une cotisation spéciale unique de 24,3 millions de dollars en juin 2020, recevable en date du 31 décembre 2019. Par conséquent, le CFM a approuvé le dépôt du REA en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020, mis à jour pour tenir compte de l'importante cotisation additionnelle de l'employeur. Il a été déposé en septembre 2020.

Les tableaux suivants présentent un sommaire des résultats du REA à déposer en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et du certificat de coût déposé en date du 1<sup>er</sup> juin 2018.

## Évaluation de la capitalisation (à long terme)

	Rapport d'évaluation actuarielle au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 *	Certificat de coût au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 (déposé)
Valeur actuarielle de l'actif	859 278 900 \$	776 439 900 \$
Passif de capitalisation		
Actifs	276 543 300 \$	251 086 300 \$
Différés	4 128 200 \$	3 487 200 \$
Retraités	422 049 700 \$	368 565 400 \$
Passif total de capitalisation	702 721 200 \$	623 138 900 \$
Surplus de capitalisation avant la PED	156 557 700 \$	153 301 000 \$
Ratio de capitalisation avant la PED	122,3 %	124,6 %

\* La prochaine évaluation actuarielle doit être déposée auprès des autorités gouvernementales au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

*Évaluation de la capitalisation (à long terme) : fournit une évaluation de la situation financière d'un régime à une date d'évaluation déterminée en supposant que le régime continuera indéfiniment pour évaluer sa viabilité à long terme.*

La provision pour écarts défavorables (PED) est un niveau requis additionnel de financement en vertu duquel un régime de retraite financera une réserve pour se protéger contre de futures expériences négatives, ce qui assure une plus grande sécurité des prestations aux participants du Régime.

Le ratio de capitalisation du Régime est quant à lui une mesure clé de sa solidité. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est évalué à 122,3 %. Le Régime est donc en situation de surplus et son actif est suffisant pour financer toutes les prestations accumulées ou payables selon les conditions du texte du Régime. Le surplus actuariel du Régime correspond à 139 millions de dollars.

Le niveau de PED requis pour le passif de capitalisation est de 13,1 % (92,1 millions de dollars) en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Aucune capitalisation additionnelle n'est nécessaire à long terme car le ratio de capitalisation du RRES est supérieur au niveau requis de 113,1 %.

Conformément aux dispositions du Régime et puisque le surplus à long terme du Régime est supérieur à 100 % plus la PED, des ajustements d'indexation des prestations seront accordés effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2020 en fonction du taux annuel d'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC). Ces hausses sont vérifiées pour garantir qu'elles seront viables pendant la durée de vie des retraités actuels, des participants bénéficiant de droits acquis différés et des participants actifs eut égard à leur service ouvrant droit à pension.

#### Nouvelle autorité réglementaire des régimes en Ontario

Depuis le 8 juin 2019, l'Ontario a une nouvelle autorité provinciale de réglementation des régimes de retraite. L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) assume désormais les fonctions réglementaires de l'ancienne Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO).

## Évaluation de la solvabilité

	Rapport d'évaluation actuarielle au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 *	Certificat de coût au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 (déposé)
Actif (valeur marchande)	846 759 500 \$	794 268 000 \$
Passif (valeur marchande)		
Actifs	421 039 100 \$	378 637 700 \$
Différés	6 398 600 \$	5 464 400 \$
Retraités	566 765 100 \$	503 643 100 \$
Passif total	994 202 800 \$	887 745 200 \$
Déficit de solvabilité	(147 443 300 \$)	(93 477 200 \$)
Ratio de solvabilité	85,2 %	89,5 %

*Évaluation de la solvabilité* : suppose qu'un régime cessera de fonctionner à la date de l'évaluation et que toutes les prestations devront être versées, que ce scénario soit vraisemblable ou non.

Les paiements spéciaux de solvabilité ne sont nécessaires que pour les régimes dont la capitalisation sur la base de la solvabilité est inférieure à 85 %. Si le ratio de solvabilité diminue au-dessous de 85 %, seule la portion du déficit qui est sous le seuil des 85 % doit être financée sur une période de cinq ans. Puisque l'employeur a versé une cotisation spéciale de 24,3 millions de dollars pour amener le ratio de solvabilité à 85,2 % dans le REA à déposer en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020, aucun paiement spécial additionnel n'est requis.

Pour obtenir le dernier rapport d'évaluation actuarielle déposé et pour en savoir plus sur le processus actuariel, consultez le site Web du RRES

# AMENDEMENTS APPORTÉS AU RÉGIME EN 2019

Aucun amendement n'a été apporté au texte du RRES en 2019.

Le texte du Régime a toutefois été révisé en date du 31 décembre 2019 pour y inclure les amendements 76 à 79 inclusivement.

## SÉMINAIRES SUR LA PLANIFICATION DE LA RETRAITE

Les participants du RRES ayant atteint l'âge de 45 ans et possédant cinq années de service valide total en vertu du RRES ont le droit d'assister, avec leur conjoint, à un séminaire de planification de la retraite.

Les thèmes suivants sont traités au courant du séminaire :

- Préparation psychologique à la retraite ;
- Prestations de retraite et d'avantages sociaux ;
- Planification financière.

Deux séminaires de planification de la retraite ont eu lieu en 2019: Vancouver et Ottawa. Un total de 45 participants et conjoints ont assisté à ces sessions enrichissantes.

## CONSULTATIONS SUR LA PLANIFICATION DE LA RETRAITE

Au moment où un participant au régime approche l'âge de la retraite, le RRES offre une consultation individuelle afin de discuter de prestations à la retraite. Cette rencontre est très instructive et devrait avoir lieu au cours des trois années précédant la retraite. Les conjoints sont bienvenus d'assister à la séance. En 2019, 33 participants du RRES ont participé à une consultation individuelle.

Pour obtenir une copie de la politique ou plus de détails concernant les séances de consultations, visitez le site Web du RRES.

# RETRAITÉS 2019

Nous félicitons les consœurs et confrères suivants qui ont pris leur retraite en 2019 et nous leur souhaitons une bonne santé et une longue retraite.

Peter Allibone  
Dominique Barrette  
Madeleine Bélanger-Hudon  
Sylvie Bergeron  
Janet Blake  
Marie-Andrée Bourgouin  
Patty Brockman  
Corinne Budgell  
Dennis Burke  
Jackie Cherry  
Jeanette Dombroskie  
Brian Farewell  
Julie Fenton  
James (Jim) Flynn  
Sharon Fraser  
Gina Gignac  
Shelly Gordon  
Benoit Gosselin  
Anne Gregory  
Wendy Hill  
Brian Humphrey  
Kathy Johnson  
Wendy Johnston  
Jean-Charles Lavigne  
Anu Lawson  
Patricia Lemire  
Ginette Lessard  
Susan Lott  
Patricia Mack  
Lynn MacKenzie  
Muriel Masse  
Timothy McCoy  
Eva McKaeff  
Mary (Murdell) Moore  
Roseanne Moran  
Terry Parker  
Nancy Patchell  
David Perkins  
Pierrette Perras  
Suzanne Posyniak  
Cathy Sculland  
Jill Smyth  
Cheryl Stadnichuk  
Lyn Thrasher  
Daniel Weiman  
Ellen Williams

# COMMEMORATIONS 2019

En 2019, le CFM a appris avec regret le décès de :

**Participant actif, confrère :**

Lorne Trevors

**Participants retraités, consœurs et confrères :**

Thérèse Ringuet  
Jean-Pierre Cabana  
Kelly Murray  
Edward Haggan  
Paul Gervais  
Lynda Neville  
Clive Derham  
Renée Courville  
Margaret Rose  
Lynn MacKenzie  
Jean-Marie Beaudry  
Robert Gingras  
Melanie Medlicott  
Michel Sauvé  
Evelyn Wilson  
Léopold Arseneault  
Stanley Marshall  
Francis (Alex) Somerville  
Lorne Saunders

**Conjoints de participants retraités :**

Elizabeth Anderson, conjointe du confrère Ronald Anderson  
Margaret Heap, conjointe du confrère Serge Lalonde  
William Lawson, conjoint de la consœur Anu Lawson  
Robert Kimura, conjoint de la consœur Ellen Kimura  
Thomas O. Jolly, conjoint de la consœur Diane Jolly  
André Dubois, conjoint de la consœur Louiselle Luneau  
Robert Bastien, conjoint de la consœur Diane Des Marais  
Charles Ford, conjoint de la consœur Louise Ford  
Gerald Moore, conjoint de la consœur Laurette Wilson  
Donald Bélanger, conjoint de la consœur Hélène Bélanger

**Conjoints survivants de participants retraités :**

Florence Senay, conjointe de feu confrère Paul Senay  
Fleurette Larocque Chassé, conjointe de feu confrère  
Maurice Chassé  
Lucille Milroy, conjointe de feu confrère Andrew “Nap” Milroy  
Ivy Kitchen, conjointe de feu confrère Charles Frank Kitchen

# CONSEIL DE FIDUCIE MIXTE (CFM)

## Les fiduciaires du CFM

Le nom des membres du CFM au 31 décembre 2019 et leur affiliation sont indiqués ci-dessous :

Fiduciaire	Affiliation
Susan Arab	Fiduciaire SCP
Benoît Bouchard	Fiduciaire-suppléant SCFP
Marie-Andrée Bourgoïn	Fiduciaire-suppléante SCFP
Trevor Davies	Fiduciaire-suppléant SCFP
Heather Dillabaugh	Fiduciaire SEPB
Linda Duchesne	Fiduciaire-suppléante Unifor, Section locale 2023
Brian Edgecombe	Fiduciaire SCP
Charles Fleury	Fiduciaire SCFP
Amessan Gnawa	Fiduciaire-suppléant SCP
Tammy Griffin	Fiduciaire SCFP
Judy Henley	Fiduciaire SCFP
Sherry Hillier	Fiduciaire-suppléante SCFP
D'Arcy Lanovaz	Fiduciaire-suppléant SCFP
John Lepine	Fiduciaire SCFP
Lindsay Mills	Fiduciaire-suppléante SEPB
Nancy Parker	Fiduciaire des retraités
Pierre-Alexandre Prigent	Fiduciaire Unifor, Section locale 2013
Candace Rennick	Fiduciaire SCFP
Barry Thorsteinson	Fiduciaire-suppléant des retraités
Gary Yee	Fiduciaire-suppléant SCP

Nous désirons profiter de cette occasion pour remercier tous les fiduciaires qui ont quitté le conseil pour leur travail et leur engagement envers le RRES.

# SOUS-COMITÉS DU CFM ET LEURS MANDATS

Avec le temps, le CFM a établi que la façon la plus efficace de gérer certaines tâches et la charge de travail à accomplir chaque année est de créer des sous-comités. Ceux-ci n'ont pas de pouvoir décisionnel, à moins d'exceptions. Leur tâche est d'entreprendre le travail préliminaire et de le soumettre au CFM pour faciliter la prise de décisions. Les sous-comités pour 2019 sont :

## *Sous-comité des finances et de la vérification – Tammy Griffin, présidente*

S'assure que les pratiques de finance et de comptabilité ainsi que les besoins de personnel du CFM sont examinés annuellement.

## *Sous-comité sur les prestations et les communications avec les participants - Marie-Andrée Bourgouin, présidente*

Fournis de la formation (ex. séminaires de planification à la retraite) et des communications (ex. rapport aux participants, site Web, manuel du participant, l'infolettre Le Lien) aux participants du régime; surveille et signale les situations décisionnelles concernant les prestations lorsqu'elles surviennent.

## *Sous-comité sur les placements – Judy Henley, présidente*

Révisé et surveille les politiques de placement, le rendement des gestionnaires de placement et le rendement global des placements du CFM. Surveille l'efficacité de notre service de votes par procuration ainsi que notre politique d'investissement responsable.

## *Sous-comité sur la gouvernance - Barry Thorsteinson, président*

Assume l'examen annuel de : l'efficacité des fiduciaires/conseil; la structure des sous-comités incluant leur mandat et leur efficacité; la gouvernance des politiques du CFM; rendement du conseiller juridique. Révisé les amendements au régime de retraite. Travaille avec le conseiller juridique et l'actuaire sur les questions et mises à jour légales ou législatives. Traite les situations administratives particulières du régime de retraite. Recommande et organise de la formation pour les fiduciaires.

Chaque fiduciaire et fiduciaire suppléant est affecté à ces sous-comités par le CFM.

# ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Le SCFP est l'agent administratif du RRES et a nommé la consœur Sylvie Ouellet et son équipe afin de fournir le service concernant le régime de retraite aux participants.

Si vous êtes un participant et désirez de l'aide sur l'un de ces sujets :

- Adhésion au régime de retraite
- Transferts et rachats d'années de service antérieur, etc.
- Estimation de rente de retraite
- Calculs aux fins d'un divorce
- Prestations de retraite, de cessation d'emploi, de décès
- Consultation individuelle sur la retraite

*Pour les participants actifs du régime travaillant en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, à Terre-Neuve et Labrador, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard ou en Saskatchewan, communiquez avec :*

**Carole Lachance**  
Adjointe administrative  
[clachance@cupe.ca](mailto:clachance@cupe.ca)

*Pour les participants actifs du régime travaillant au Nouveau-Brunswick, en Ontario (bureau national seulement) ou au Québec; et tous les participants retraités, à travers le Canada, communiquez avec :*

**Louise Payette**  
Adjointe administrative  
[lpayette@cupe.ca](mailto:lpayette@cupe.ca)

*Pour l'inscription aux séminaires de planification de la retraite communiquez avec :*

**Vacant**  
Commis-dactylo



Pour des questions concernant :

- Administration du régime
- Négociation et administration d'ententes de transfert réciproque (ETR)
- Administration de politiques et procédures
- Séminaires de planification de la retraite
- Préparation et dépôt des états financiers annuels
- Préparation et dépôt des amendements au régime
- Réconciliation financière de toutes les transactions au régime

*Communiquez avec:*

**Sylvie Ouellet**  
Agente administrative  
[syouellet@cupe.ca](mailto:syouellet@cupe.ca)

*ou*

**Myrienne Sellier**  
Analyste de régime de retraite  
[msellier@cupe.ca](mailto:msellier@cupe.ca)

*Pour communiquer avec le Conseil de fiducie mixte (CFM) :*

**Caroline Perron**  
Secrétaire-archiviste du Conseil de fiducie mixte  
[pension-jbt@cupe.ca](mailto:pension-jbt@cupe.ca)



■ L'adresse postale, les numéros de téléphone et de télécopieur de l'équipe administrative :

Bureau national du SCFP  
1375, boulevard Saint-Laurent  
Ottawa (Ontario) K1G 0Z7  
Tél. : (613) 212-4255  
Télec. : (613) 237-5508

